

COMMUNAUTE DE COMMUNES

ARDENNES THIÉRACHE

4-6, impasse de la Fontaine

08260 MAUBERT FONTAINE

Tél. : 03.24.26.13.31

E-Mail : contact@ardennesthierache.fr



Compte Rendu du Conseil Communautaire

Séance du 18 Mars 2021

Présents à la salle polyvalente : M. LEROY Miguel, Président, Mmes : CARDON Béatrice, DORE Marie-Claire, JEANTY MARQUIGNY Alexandra, PECHEUX Karine, THIEBEAUX Christine, MM : BERTRAND Marc, BURIDANT David, CARPENTIER Nicolas, CHAMPION Philippe, CHARLES Maurice, CHEVANNE Jean-Yves, CHEVANNE Michel, DEBAST Christian, GOSSET Bernard, LAGNEAUX Jean-Yves, LARUE Patrick, MILHAU Jean-Louis, MOUGIN Christian, PETIT Romuald, SAINGERY Pascal, SWARTVAGHER Jean-Louis, TATON Régis

Présents en visioconférence : Mmes : BLAIN Mireille, DELSAUX Roseline, FELIX Patricia, GOUVERNEUR Nathalie, MAITREHUT Audrey, MIDOUX Florence, MM : BROSTEAUX Stéphane, CARBONNEAUX Bernard, CLARAT Gilbert, COFFART Xavier, FAY Denis, FRICOT Christopher, GENON Jacques, GRABOWECKI Fabien, JARLOT Jean-Pierre, LEBLON Frédéric, MALHERBE Alain, PENE Nicolas, RHUL Daniel, ROBQUIN Franck, ROUET Jérôme,

Suppléant(s) : MM : LEBLON Frédéric (de M. CHAMPION Patrice), PENE Nicolas (de M. CHANTRAINE Jean-Claude), ROUET Jérôme (de M. SOMMELETTE Jean-Paul)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DUFRESNE Véronique à Mme CARDON Béatrice, LE CALVEZ Aude à M. MOUGIN Christian

Excusé(s) : MM : CHAMPION Patrice, CHANTRAINE Jean-Claude, DE ALMEIDA Elio, SOMMELETTE Jean-Paul

Absent(s) : Mme TOURY Anne, MM : BRESSY Dany, DEVAUX Jean-Marie, HOLLERTT David, HUBERT Thierry

Secrétaire de séance : M. CARPENTIER Nicolas

Assistait également à cette réunion : M. LAMENIE Marc, Sénateur

A MAUBERT FONTAINE, le 18 Mars 2021 – 20H00

Le conseil communautaire se déroule en présentiel et par visioconférence.

Ordre du jour

1. Approbation du Compte rendu et Procès-verbal du 10 décembre 2020

Le Président ouvre la séance en proposant l'approbation du compte rendu rectifié et le procès-verbal complété du conseil communautaire du 10 décembre 2020.

Monsieur le Président met au vote le compte rendu qui est adopté à l'unanimité.

Le Président propose ensuite de passer aux autres points de l'ordre du jour.

2. Etat des décisions prises par le Président au titre de sa délégation

Sans objet

3. Etat des décisions prises par le Bureau au titre de sa délégation

Cf Comptes rendus du Bureau Communautaire des 1^{er} février et 3 mars 2021.

4. Commission Finances, Ressources Humaines et Affaires Juridiques

- **Finances :**

- Présentation du nouveau dispositif conseil aux décideurs locaux par la DGFIP

- **Ressources Humaines :**

- Création de 2 emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité (service ordures ménagères)
- Création de 2 emplois permanents d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pour donner suite à obtention du concours
- Modification du règlement intérieur des Services

- **Affaires Juridiques / Administration Générale**

- Convention dispositif de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (actes budgétaires)
- SPL-XDEMAT – Avenant Intégration XCESAR

5. Commission Aménagement du territoire

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) - Point d'avancement avec planning
- Tarification des instructions ADS
- Présentation ORT et Petites villes de demain

6. Commission Economie

- SEM ENR – Documentation Juridique
- Nouveau dispositif d'aides au TPE

7. Commission Tourisme

- Dossiers LEADER

8. **Commission Environnement – Energie**
 - Point d'information - PIG / SARE / OKTAVE
9. **Commission Cohésion Sociale et Concertation territoriale**
 - Présentation concertation territoriale
10. **Assainissement - GEMAPI**
 - Avenant à la convention de mise en œuvre de la GEMA - UDASA
11. **Questions diverses**
 - Transfert de la compétence MOBILITE

RAPPORT N° 1

Commission Finances, Ressources Humaines et Affaires Juridiques

Incidence du rapport : Avec incidence

En attente BP 2021 ;

1. FINANCES

1. Présentation du nouveau dispositif conseil aux décideurs locaux par la DGFIP

Madame Isabelle TOURNEUX, conseillère aux décideurs locaux, présente le dispositif (cf annexe).

2. RESSOURCES HUMAINES

1. Créations / Modifications de postes

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondants à l'emploi créé,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35ème).

Créations de postes

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ❖ Dans le cadre de la convention d'entente pour la collecte des ordures ménagères sur les communes de la communauté de communes Vallées et Plateau d'Ardenne et de son éventuel renouvellement, il convient de prévoir le recrutement de 2 chauffeurs ripeurs supplémentaires sur des postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité.

- **La création de 2 emplois non permanents de chauffeur ripeur à temps complet, à raison de 35/35ème**
A ce titre, ces emplois seront occupés par des agents appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux

- Les agents affectés à ces emplois seront chargés des fonctions suivantes :
 - Conduite des camions de collecte
 - Collecte des bacs et des sacs de tri

- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

- ❖ Suite à l'admission au concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe d'Isabelle CALLAUD et de Marjorie JUMEAUX, je vous propose :

- **A compter du 1^{er} avril 2021 - la création de 2 emplois permanents d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe à temps complet, à raison de 35/35ème,**
A ce titre, cet emploi sera occupé par un agent appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe,
 - Les agents affectés à ces emplois seront chargés des fonctions suivantes :

Service Culture / Animation

- ✓ Animation du territoire
- ✓ Ecole intercommunale des arts vivants

Service Administration Générale :

- ✓ Comptabilité - Secrétariat
- ✓ Gestion administrative des marchés publics

- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **La création de 2 emplois non permanents de chauffeur ripeur à temps complet, à raison de 35/35^{ème}**
- **La création de 2 emplois permanents d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe à temps complet, à raison de 35/35^{ème}**

2. Modification du règlement intérieur des services

Lors de sa séance du 03 mars 2021, le comité technique a validé la modification des personnes susceptibles d'effectuer des contrôles d'alcoolémie du règlement intérieur des services (cf annexe).

En effet, le règlement actuel (cf annexe) désignait trop précisément (nom et prénom) des agents pouvant réaliser ces contrôles. Il est nécessaire désormais d'inscrire les fonctions suivantes :

- Le directeur général des services / La directrice générale des services
- Les responsables de services
- Les assistants ou assistantes de prévention

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve la présente modification du règlement intérieur des services.

3. ADMINISTRATION GENERALE – AFFAIRES JURIDIQUES

1. Avenant n° 1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité

Pour rappel, une convention a été signée le 5 juin 2014 avec la Préfecture, autorisant la télétransmission des actes administratifs. L'extension de cette dématérialisation aux actes budgétaires, nécessite la signature d'un avenant à la convention passée.

Il convient donc d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture des Ardennes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le président à signer l'avenant n°1 à la convention de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture des Ardennes.

2. Avenant à la convention de prestation intégrée – SPL-XDEMAT

La Société SPL-XDEMAT propose une nouvelle application : XCESAR (qui remplace XSARE)

Cette nouvelle application permet de :

- Transmettre des mails en recommandés électroniques non qualifiés à la fois aux entreprises et aux particuliers.
- Envoyer des mails plus classiques en assurant un suivi de ce mail.

Il convient d'autoriser le président à signer cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, d'autoriser le président à signer l'avenant à la convention de prestation intégrée SPL-XDEMAT.

RAPPORT N°2
COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1. Point d'information sur l'état d'avancement du PLUI

Le Diagnostic agricole a été présenté aux 37 communes par la chambre d'agriculture le 18 février 2021.

La prochaine étape est la restitution du diagnostic territorial qui prendra la forme de trois réunions thématiques de présentations.

Vous trouverez ci-annexé le planning mis à jour (à la suite de la crise sanitaire) d'élaboration du PLUI.

Vous trouverez également ci-joint le compte rendu de la commission Aménagement du Territoire en date du 11 mars 2021.

2. Tarification des instructions ADS

La Communauté de Communes met à disposition des communes membres (19 communes adhérentes en 2020) un service mutualisé d'instruction des ADS.

Il est composé d'1 agent = 0,64 ETP / Coût annuel (uniquement RH) : 43 909,32 €

Les recettes du service en 2019 et 2020 sont de l'ordre de 25 000 €.

Les tarifs pratiqués pour l'instruction des ADS (Autorisations Droit du Sol) n'ont pas évolué depuis le 1^{er} janvier 2018.

Ainsi, il est proposé au conseil communautaire les évolutions suivantes qui entreraient en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2021.

TARIFS INSTRUCTION URBANISME			
			proposition au
	2017	2018	01/09/2021
Cua	30	30	35
Cub	60	95	100
DP	105	105	110
PC	150	150	160
PD	120	120	125
PA	180	180	190
AT seule			60
AT+DP			145
AT+PC			195

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité valide la proposition d'évolution de la tarification des instructions ADS à compter du 1^{er} septembre 2021.

3. Présentation ORT et Petites Villes de Demain

- **Opération Revitalisation des Territoires :**

Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'ORT est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbains, économiques et sociaux, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

Vous trouverez ci-joint le compte rendu de la réunion ORT.

- **Petites Villes de Demain : SIGNY LE PETIT**

Petites villes de demain vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

Ce dispositif se rapproche en de nombreux points à l'ORT mais avec davantage de subventions de l'Etat.

Le programme s'organise autour de 3 piliers :

- Le **soutien en ingénierie** pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par la mobilisation des acteurs de l'ingénierie dans chaque territoire, le renforcement des équipes (par exemple avec une subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75% et une aide au recrutement de ce chef de projet dédiée au projet de territoire), ou encore l'apport d'expertise grâce au financement d'études et de diagnostics, tant sur le plan stratégique que pour des missions d'AMO sur des actions opérationnelles (par exemple, projet de réhabilitation de friche en centre-ville).
- **L'accès à un réseau**, grâce au Club *Petites villes de demain*, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme. Ce Club des *Petites villes de demain* est en phase de co-construction au premier semestre 2021 avec les collectivités du programme. Pour suivre l'actualité : (ajouter lien vers la section Actu)
- Des **financements sur des mesures thématiques ciblées** mobilisés en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place permettant ainsi à l'Etat et à ses partenaires d'apporter une réponse précise à chaque besoin spécifique.

RAPPORT N°3

COMMISSION ECONOMIE

La Commission Economie propose au Président les actions suivantes :

1. PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SEM EnR

Lors de sa séance en date du 10 décembre 2020, le conseil communautaire a approuvé l'entrée de la Communauté de communes au capital de la SEM ENR de la manière suivante :

Capitalisation

Capital social	TOTAL	%
Région Grand Est	1 750 000 €	36,31%
Ardenne Métropole	780 499 €	16,20%
CC Rives de Meuse	173 459 €	3,60%
CC Pays Rethélois	191 600 €	3,98%
CC Argonne Ardennaise	110 739 €	2,30%
CC Portes du Luxembourg	129 533 €	2,69%
CC Crêtes Préardennaises	140 081 €	2,91%
CC Ardennes Thiérache	63 116 €	1,31%
Conseil Départemental	100 000 €	2,08%
Collège public	3 439 027 €	71,36055%
Banque des Territoires	1 000 000 €	20,75%
Caisse d'Epargne	100 000 €	2,08%
Groupama	30 000 €	0,62%
MAAF	100 €	0,00%
CCI des Ardennes	250 000 €	5,19%
Ardennes Développement	100 €	0,00%
Collège privé	1 380 200 €	28,63945%
TOTAL	4 819 227 €	100%

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver le projet de statuts de la SEM Ardennes Energie Renouvelable présenté en annexe et d'autoriser le Président à le signer ;
- d'approuver le projet de Pacte d'actionnaires de la SEM Ardennes Energie Renouvelable présenté en annexe et d'autoriser le Président à le signer ;
- d'approuver la participation de la Communauté de communes Ardennes Thiérache au capital de la SEM Ardennes Energie Renouvelable à hauteur de 63 116 € correspondant à la souscription de 63116 actions d'une valeur nominale de 1 € ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (1 abstention : Mme DELSAUX Roselyne) :

- **approuve le projet de statuts de la SEM Ardennes Energie Renouvelable présenté en annexe et d'autoriser le Président à le signer ;**

- approuve le projet de Pacte d'actionnaires de la SEM Ardennes Energie Renouvelable présenté en annexe et d'autoriser le Président à le signer ;
- approuve la participation de la Communauté de communes Ardennes Thiérache au capital de la SEM Ardennes Energie Renouvelable à hauteur de 63 116 € correspondant à la souscription de 63116 actions d'une valeur nominale de 1 € ;
- désigne Monsieur Miguel LEROY comme représentant titulaire de la Communauté de communes, et Jean-Pierre JARLOT comme suppléant, au sein des instances de la SEM ENR.

Pour aller plus loin sur le dispositif climaxion :

<https://www.climaxion.fr/docutheque/aides-financieres/p/cibles/20536/thematiques/All>

2. Nouveau dispositif d'aides aux TPE

Compte tenu du dispositif d'aides aux TPE actuel qui est relativement restrictif et avec des effets difficiles à évaluer, il avait été proposé de pouvoir retravailler le dispositif d'aides en les ouvrant aux créateurs et aux repreneurs.

L'objectif est d'avoir un réel impact incitatif dans l'investissement et dans la création d'emploi.

C'est pourquoi, trois dispositifs sont soumis à l'approbation du conseil communautaire :

- 1) Un dispositif d'aide communautaire à la création d'entreprise (TPE).
- 2) Un dispositif d'aide communautaire à la reprise d'entreprise (TPE).
- 3) Un dispositif d'aide communautaire pour les entreprises (TPE).

Vous les trouverez en annexe.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les trois dispositifs susvisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les trois dispositifs :

- **Un dispositif d'aide communautaire à la création d'entreprise (TPE).**
- **Un dispositif d'aide communautaire à la reprise d'entreprise (TPE).**
- **Un dispositif d'aide communautaire pour les entreprises (TPE).**

RAPPORT N° 4
COMMISSION TOURISME

Incidence du rapport : Avec incidence

	RECETTES		DEPENSES	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
BP 2020	29 000.00 €	38 382.02 €	19 549,72 €	73 797,20 €

La Commission Tourisme propose au Président les actions suivantes :

- 1. Point LEADER – Dépôt de dossier de subvention pour l'aménagement d'un espace touristique itinérant et l'aménagement d'une médiathèque à MAUBERT-FONTAINE ;**

Dossier n°1 :

Il s'agit d'un espace de réception pour les touristes avec guides et accueils personnalisés, ouverts 7jrs/7 à l'étang de la Motte en juillet et août ; et autres évènements itinérants sur l'ensemble de l'année. L'idée est d'avoir une vitrine pour le territoire que l'on pourra déplacer sur les évènements culturels de la communauté de communes et ailleurs dans le département. De plus, elle sera conçue dans des matériaux respectueux de l'environnement par une entreprise locale. Le fonds LEADER est sollicité pour ce projet.

Vu le plan de financement de l'opération présenté ci-dessous ;

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant en euros HT	Origine	Montant en euros	%
Acquisition d'une TINY HOUSE	23 530,80 €	Europe - FEADER LEADER	15 059,71 €	64 %
		Autofinancement	8 471,09 €	36 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Valide le projet et le plan de financement présentés ci-dessus,
- Demande à bénéficier d'une subvention au titre du programme LEADER 2014-2020,
- Autorise le Président à signer tout acte se rapportant à cette demande.

Dossier n°2 :

La bibliothèque de MAUBERT FONTAINE connaît depuis plusieurs années une hausse constante de sa fréquentation. Ainsi, il est envisagé depuis début 2019 de déménager et d'agrandir la médiathèque (actuellement en Mairie de MAUBERT-FONTAINE) dans le bâtiment situé au-dessus de la cantine à proximité du siège de la communauté de communes. Cet étage a été rendu majoritairement vacant suite à l'emménagement des services communautaires dans le nouveau siège en juillet 2018.

Dans le cadre du soutien exceptionnel aux bibliothèques de lecture publique des collectivités territoriales initié par le ministère de la Culture, la Communauté de communes peut, au titre de la DGD, bénéficier d'aides, à hauteur de 50% du montant prévu de l'opération (selon éligibilité des dépenses). Ce dossier se construit en collaboration avec la Bibliothèque départementale des ARDENNES. Le fonds LEADER est sollicité pour ce projet dans le cadre du service à la population, renforcement de l'offre culturelle : « Aménagement et équipement de lieux dédiés à la culture ».

Vu le plan de financement de l'opération présenté ci-dessous ;

Plan de financement global (dont travaux) :

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant en euros HT	Origine	Montant en euros
Construction	189 620 €	DRAC - plan de relance	94 810 €
Mobilier	30 930 €	DRAC - plan de relance	15 465 €
Informatique	7 788 €	DRAC - plan de relance	3 894 €
Acquisitions	10 000 €	DRAC - plan de relance	5 000 €
		LEADER	40 000 €
		RESTE A CHARGE CCAT PROJET GLOBAL	79 169 €
Total	238 338 €		

Plan de financement spécifique travaux :

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant en euros HT	Origine	Montant en euros
Construction	189 620 €	DRAC - plan de relance	94 810 €
		LEADER	40 000 €
		RESTE A CHARGE CCAT PROJET GLOBAL	54 810 €
Total de dépenses	1890 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Valide le projet et le plan de financement présentés ci-dessus,
- Demande à bénéficier d'une subvention au titre du programme LEADER 2014-2020,
- Autorise le Président à signer tout acte se rapportant à cette demande.

RAPPORT N° 5 COMMISSION ENVIRONNEMENT ENERGIE
--

1. Mise en place d'une mission Energie et Habitat grâce aux dispositifs SARE et PIG

1. SARE – Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique

L'État et la Région Grand Est ont lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) concernant le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) en 2020.

Après concertation entre les trois EPCI du territoire, à savoir les Communautés de Communes Ardenne Rives de Meuse, Vallées et plateau d'Ardenne et Ardennes Thiérache, il a été entenu une solution à l'échelle du PNRA.

En effet, la Charte du Parc prévoit dans sa 5^{ème} orientation « Favoriser une gestion économe des ressources » la mise en œuvre d'actions liées à la rénovation énergétique, au développement des énergies renouvelables et à la valorisation des démarches environnementales.

Cet AMI nécessite un ½ ETP pour travailler sur les sujets suivants :

- Informer, conseiller les ménages sur les travaux de rénovation énergétiques qu'ils peuvent entreprendre (maison individuelle, copropriété, petit tertiaire),
- Accompagner par la réalisation d'audits énergétiques,
- Animer par la création d'actions spécifiques sur le territoire avec les acteurs locaux.

Le montage financier pour cette mission pourrait être le suivant :

Participation ETAT (0,20 cts par habitants)	12 815 €
Participation Région Grand Est (0,10 cts par habitants)	6 407 €
Participation PNR	8 500 €
TOTAL	27 722 € €

La participation du PNR des Ardennes correspond à la participation versée les années précédentes à l'ALE pour le Conseil en Energie.

Les dépenses seront les suivantes :

- ½ ETP et les frais annexes : 22 000 €
- Frais de communication et d'animation : 5 722 €

2. Programme d'Intérêt Général Habiter Mieux

Actuellement les 3 EPCI (dont Ardennes Thiérache) du territoire du PNR bénéficient du PIG Habiter Mieux à l'échelle du département des Ardennes car celui-ci est porté par le Conseil Départemental des Ardennes.

La Communauté de communes souhaite confier au PNR le pilotage de ce dispositif afin d'avoir une animation à l'échelle du territoire avec des actions locales.

La Charte du Parc prévoit également dans sa 6^{ème} orientation « Conforter la qualité des offres de services et d'habitat » la mise en œuvre d'actions liées à la modernisation de l'habitat et des bâtiments et à la requalification des logements dégradés des villages et pôles de services grâce à des aides financières aux propriétaires privés.

A l'issue des 3 ans du PIG, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à l'échelle du territoire du Parc pourrait être mise en œuvre.

Le montage financier proposé par le PNR pour cette mission pourrait être le suivant :

	Nombre d'habitants	Montant participation
Participation Ardenne Rives de Meuse	27 990	8 957 €
Participation Ardennes Thiérache	10 171	3 255 €
Participation Vallées et Plateau d'Ardenne	25 911	8 292 €
TOTAL		20 504 €

Notre participation correspond à 0,32 € par habitant pour chaque territoire. Un bilan sera fait à l'issue de la première année afin d'analyser si les modalités de financement sont pertinentes.

Les dépenses seront les suivantes :

- ½ ETP et les frais annexes : 20 000 €
- Frais de communication et d'animation : 500 €

Considérant l'importance pour le territoire d'accompagner les ménages et les professionnels dans la rénovation de leur habitat,

Considérant notre souhait de travailler à l'échelle du PNR sur les questions relatives à la rénovation énergétique et à la rénovation de l'habitat,

Considérant les dispositifs SARE et PIG,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **Décide d'autoriser le PNR à répondre à l'AMI SARE de la Région Grand Est pour les 3 EPCI que sont Ardenne Rives de Meuse, Ardennes Thiérache et Vallées et Plateau d'Ardenne,**
- **Décide de coordonner un PIG à l'échelle des 3 EPCI,**
- **Autorise le Président à signer tout document afférent à la mise en œuvre de cette décision.**

RAPPEL DES INTERVENTIONS DU PNR 2018-2020

Pôle Valorisation des Ressources Naturelles

Ateliers :

- « Sécurité et bûcheronnage » le 24/02/2018 à Rumigny et le 16/02/2019 à Girondelle.
- « Taille et greffe aux vergers » au verger conservatoire de Liart le 05/09/20 (18 participants), le 07/09/19 (12 participants), le 01/09/18 (18 participants).

Animations dans le cadre des *Rendez-vous du Parc* :

- « Aouste ! De plaines en forêts » le 27/04/2018 : randonnée commentée de 7 km sur le territoire communal d'Aouste avec visite de l'église Saint Rémi

Animations scolaires :

- Ecole primaire de Rouvroy-sur-Audry le 27/05/2019 sur le thème de la forêt,
- Ecole primaire de Liart le 24/06/19 sur le thème du bocage,
- Présentation de la marque Valeurs Parc aux élèves en Bac Pro Vente du LEAP Notre Dame le 20/11/20.

Journée transfrontalière :

Afin de sensibiliser les élus et techniciens du PNR et du Parc naturel du Viroin Hermeton aux différentes formes de circuits courts et à leur développement, une Journée Transfrontalière « Circuits Courts » a été organisée le 7 novembre 2019 à Maubert-Fontaine (17 personnes présentes / 4 communes). Au cours de celle-ci, l'exploitation de M. Clément Flichet (E.A.R.L DES PRES JEANNE PACQUIS), éleveur de bovins et ovins à Maubert-Fontaine, a été visitée.

Aménagements forestiers :

Participation à la révision du plan d'aménagement forestier de la forêt communale de Brognon, d'Hannapes, de Sévigny-la-Forêt et de Signy-le-Petit.

Bois énergie :

Elaboration de notes d'opportunité pour l'installation de systèmes de chauffage au bois en partenariat avec l'ALE08 pour :

- Le pôle médical à Auwillers-les-Forges,
- Pré dimensionnement d'un réseau de chaleur à Maubert-Fontaine.

Inventaires Zone Humides :

Inventaires des zones humides en 2018 sur l'ensemble de la communauté de communes (élaboration du programme d'actions en faveur de la préservation et la restauration des ZH en cours).

Vergers conservatoire :

Le PNR accompagne et suit depuis plusieurs années la valorisation du verger conservatoire de Liart. Fin 2020, un point d'actualisation de la convention de partenariat entre les acteurs du verger s'est déroulé et a permis de flécher la plantation de nouveaux arbres fruitiers et petits fruits en 2021, ainsi que le remplacement des panneaux pédagogiques et d'entrée du verger.

Appel à projet « Restauration du bocage » :

Cet appel à projet a été élaboré et suivi entre 2017 et 2019, et porté par le PNR, grâce à une subvention de 60 000 € de la Région Grand Est.

Plusieurs dossiers ont été financés à hauteur de 80 % sur la communauté de communes Ardennes Thiérache :

- Mme Durbecq, agricultrice à Champlin pour 4 km de haies champêtres et d'arbres isolés sur les communes de Champlin, Girondelle, Auvillers-les-Forges,
- M. Pilet, agriculteur à l'Echelle, pour 4,2 km de haies et un verger de 53 arbres sur les communes de Le Châtelet-sur-Sormonne, l'Echelle, Rouvroy-sur-Audry et Murtin-et-Bogny,
- La Société ardennaise d'Amélioration du cadre de vie ARCAVI, à Eteignières, pour une haie double de 450 m,
- La commune de La Neuville aux Joûtes, pour l'aménagement d'un talus de 160 m de long avec une haie champêtre et des arbustes mellifères,
- M. Demorgny, particulier à la Neuville-lez-Beaulieu, pour une haie champêtre de 140 m,
- M. Douette, agriculteurs à Tarzy, pour un verger de 50 arbres.

Budget total de subvention alloué : 40 181,6 €

Appel à projet « A la reconquête du bocage ardennais » :

Le PNR a lancé et suivi un appel à projet en faveur de la Trame Verte et Bleue sur son territoire en 2020, doté de 40 000 € de subventions. Il s'inscrit dans le cadre de la réponse à l'AAP TVB 2019 de la Région Grand Est, des Agences de l'eau et de la DREAL.

Plusieurs dossiers seront financés à hauteur de 80 % sur la communauté de communes Ardennes Thiérache :

- M. Douette, agriculteurs à Tarzy, pour la création de 2 mares de 170 et 200 m², l'implantation de 1,3 ha de prairies fleuries, et la plantation de 240m de haies et 22 arbres isolés,
- M. Maquart, particulier à Girondelle, pour la restauration d'une mare de 300 m²,
- M. Prophète, particulier à Girondelle, pour 0,1 ha de prairies fleuries,
- M. Henniaux, propriétaire de foncier agricole à Hannapes, pour 1160 m de haies.

Budget total de subvention alloué : 15 233,05 €

Marque Valeurs Parc :

Trois producteurs bénéficient de la Marque Valeurs Parc pour leurs produits agricoles et/ou agro-alimentaires sur Ardennes Thiérache :

- Eléonore et Aurélien Fournaise, éleveurs de volailles et de bovins à Estrebay,
- Jean-Yves Riffard, éleveur de poules pondeuses et volailles fermières, à Prez,
- Bianca et Jean-Yves Chevanne, producteurs de jus de fruits, pommes, confitures et gelées, à Auge.

Veille écologique de territoire :

Le Parc a choisi les espèces à enjeux (Castor d'Europe, Gélinoite des Bois, Grand-Duc d'Europe, Cigogne noire, Trientale d'Europe, Flambé...) qui doivent faire l'objet d'une attention particulière et il détermine les bio-indicateurs du territoire (Pie-grièche écorcheur, Cincle plongeur, Grand Murin...) qui donnent lieu à un suivi particulier par types de milieux.

Grâce à la réalisation de suivis d'espèces bio-indicatrices et à enjeux, le Parc installe une veille écologique en contribuant au suivi de l'évolution des effectifs d'espèces cibles et en améliorant les connaissances sur leurs fonctionnements.

En Ardennes Thiérache, un suivi de la Pie-grièche Grise s'est déroulé en 2017 sur l'ensemble du territoire. Aucun individu n'a été contacté, cependant elle semble être revenue sur certains secteurs, notamment la commune de Tarzy. Un nouveau suivi est programmé pour l'année 2021.

En 2020, le suivi du Triton crêté s'est également déroulé sur 4 communes de l'EPCI : Liart, Logny-Bogny, Lépron-les-Vallées et Marlemont. Un rapport complet a été rédigé qualifiant et quantifiant les mares accueillant cette espèce protégée. Ce rapport est disponible au Parc pour consultation.

Budget total de subvention alloué : 20 000 euros par an

Aménagement de blockhaus pour constituer une trame écologique en faveur des chauves-souris :

Dans le cadre d'une convention avec l'Office Français pour la Biodiversité, et dans la continuité d'un projet à l'initiative du PNR de l'Avesnois, le PNR des Ardennes doit aménager 5 blockhaus dans une période de 3 ans.

Ces blockhaus deviendront des sites d'hibernation pour les chauves-souris. Ce projet permet de protéger les espèces, leurs habitats et de contribuer à l'amélioration de la connaissance naturaliste.

La subvention allouée pour aménager les 5 blockhaus est aujourd'hui de 15 000 euros, mais sera probablement augmenté au vu des coûts liés à ces travaux.

Ce projet sera réalisé le long de la ligne Maginot au plus proche du PNR de l'Avesnois sur les communes de La Neuville aux Joutes et de Signy-le-Petit.

Les premiers travaux d'aménagements débuteront le 12 mars prochain sur un blockhaus de la commune de La Neuville-aux-Joutes.

Avis et conseils :

- Pour l'aménagement d'une centrale photovoltaïque sur l'ancienne base de l'OTAN à Regniowez :
Le Parc a été sollicité par plusieurs bureaux d'études afin d'émettre un avis et apporter des conseils concernant l'aménagement d'une centrale photovoltaïque sur les pistes de l'ancienne base aérienne de l'OTAN à Regniowez.
- Pour le projet de création d'une passerelle sur l'étang de la Motte porté par la Communauté de communes

Restauration de mare à Eteignières :

Le maire de la commune d'Eteignières a sollicité le Parc pour la restauration d'une mare à proximité du site d'Arcavie. Un travail préliminaire d'inventaire et de gestion du site est prévu en collaboration avec le Lycée agricole de Saint-Laurent dans le cadre de projets tutorés sur la période 2021/2023.

Conventions de gestion :

- Une convention de gestion entre le CENCA, le PNRA et un propriétaire privé de Le Fréty pour la préservation des nivéoles de la Vallée de la Serre à Le Fréty,
- Une convention de gestion entre le CENCA, le PNRA et un propriétaire privé de Le Fréty pour la préservation d'un boisement au lieu-dit « La Fontaine des Chênes » à Le Fréty,
- Une convention de gestion entre le CENCA, le PNRA, l'ONF et la Commune de Signy-le-Petit pour la préservation des richesses écologiques de l'Etang de la Motte à Signy-le-Petit.

Activités concernant l'animation des sites Natura 2000 :

La ZPS Plateau ardennais couvre 75 665 hectares de forêt au Nord du Département des Ardennes. Environ 6 340 hectares se trouvent sur le territoire de la Communauté de communes Ardennes Thiérache. Cette partie de forêt comprend les forêts communales de la Neuville aux Joutes, Signy le Petit, Brognon, Neuville-les-Beaulieu, d'Eteignières et de Regniowez. La majeure partie est couverte par de la forêt privée.

L'animation des sites Natura 2000 est financée à 100% par des fonds européens et de l'état. Pour chacune des actions, le temps de travail passé est indiqué en journée ou demies journées.

Le territoire Ardennes Thiérache est également concerné par la ZSC « Rièzes du plateau de Rocroi ». L'entité « marais de la Louvière » se trouve sur la commune de Regniowez. Il s'agit d'un site tourbeux avec une flore remarquable. Sa surface est d'environ 4 hectares.

Plusieurs interventions ont eu lieu sur ces sites. Elles sont de différents ordres (les animations, les contrats Natura 2000, les avis, les études/inventaires et autres projets) :

Animations :

- Animation « Rapaces nocturnes » à La Neuville-les-Beaulieu le 9 mars 2019 (10 participants) (1.5j),
- Animation « la forêt en automne » à la Neuville aux Joutes le 14 octobre 2020 (25 participants) (1.5j),
- Intervention en milieu scolaire prévue à Maubert Fontaine en 2020, annulée en raison du confinement (2j).

Projet de contrat Natura 2000 :

- Travail avec l'ONF en tant que gestionnaire pour un contrat Natura 2000 sur la restauration de zones humides dans la forêt syndical de Renwez, partie située sur la commune de Regniowez (5j).

Avis / évaluation des incidences Natura 2000 :

- Avis travaillés en partenariat avec l'ONF pour les aménagements forestiers de Brognon (2019) et de la Neuville aux Joutes (2020) (8j),
- Accompagnement d'un habitant de la commune de Brognon concernant un défrichement (2018) (1j),
- Avis sur la création d'une route forestière et traversée d'un cours d'eau en forêt privée à Signy le Petit (2019) (1j),
- Avis sur les projets éoliens de « Cotes des Vauzelles » (Logny-Bogny/Aubigny les Pothées), « les ailes de Foulzy » et de Tarzy (3j),
- Avis et accompagnement de la commune concernant la mise en place d'un pylône de télécommunication sur les communes de la Neuville aux Joutes et Regniowez (0.5j).

Etudes et inventaires :

- Réalisation par un stagiaire d'un inventaire de la flore du marais de la Louvière à Regniowez et évaluation de l'état de conservation des habitats prioritaires (2020) (2j),
- Inventaire de l'Engoulevent d'Europe en forêt sur les secteurs de la Neuville-les-Beaulieu et Regniowez (2020) (1j).

Autres projets HORS SITE Natura 2000 :

- Recherche de financements pour l'installation d'un nid de Cigogne blanche à Chilly (0.5j),
- Rédaction d'une note d'information sur les espèces remarquables sur la commune de Blanchefosse et Bay afin d'alimenter leur site internet (0.5j).

Pôle Aménagement durable :

Les actions « aménagement » ayant eu lieu sur la communauté de communes Ardennes Thiérache ces trois dernières années, soit 2018, 2019 et 2020 :

- Conseils en habitat (x4)
- Animations scolaires par les chargés de mission (x4 classes en présence + 2 classes défi architecture)
- Conseils en aménagement / Conseils en paysage (x2 pour Arcavi) – les années précédentes il y a eu Antheny (2017) Aubigny-les-Pothées (2017), le CD08 sur l'ancienne voie ferrée (2017), Etalle (2015), Hannappes (2017), la Neuville aux Joûtes (2015), La Férée (2017), Remilly les Pothées (2015), Rouvroy-sur-Audry (2015), Rumigny (2017)
- Accompagnement financier des documents d'urbanisme (PLUi CCAT, PLU Liart), présence en réunions (PLUi CCAT et AFAP d'Aubigny les Pothées),
- RDV du Parc (1)
- Une journée d'échange avec la fédération des Parcs Naturels Wallons organisée à La Neuville-aux-Joûtes avec une visite sur Hannappes,
- Effacement des points noirs paysagers avec la collecte de pneus,
- Invitation aux Matinales du PNR, avec participation systématique de communes de CCAT depuis 2017,
- Inventaire signalétique et échanges avec le bureau d'étude en charge du RLPi pour la CCAT et plusieurs prises de contact sur le thème de la signalétique (à la fois commune set porteurs d'activité).

En parallèle, CCAT est concernée par les actions sur les analyses de TVB, la Trame Noire, le Nuancier de coloration du PNR (pour lequel plusieurs particuliers ont contacté le Parc ces 3 dernières années, a fait l'objet d'une réunion en DDT au club des instructeurs), et le suivi des points de l'observatoire du paysage (10 points de vue sur CCAT).

Pôle Promotion du territoire :

Mission Tourisme :

Ardenne Ecotourism :

Les Adhérents au club Ardenne Ecotourism :

- Un âne en Ardennes à Vaux-Villaine

- La Ferme pédagogique de Liart
- Roulotte la Fosse aux chevaux / confidélites de Sophie à Eteignières
- Au Cœur des Champs à Regniowez
- Le Gîte de la Gravelotte à Brognon

Le club Ardenne Ecotourism est un réseau de prestataires visant au développement durable de leur activité. Le PNR, partenaire du projet, accompagne les prestataires dans la transition durable des activités (logique d'amélioration constante) et s'occupe des audits d'adhésion sur le territoire et audit d'écogestion attenant en lien avec l'ADT08.

Le maillage d'itinéraires doux développé par le projet Ardenne Ecotourism développé sur la base de l'existant comprend sur le territoire d'Ardenne Thiérache :

- Maillage vélo : 64 km (pour partie repris dans le projet d'espace cycloport FFC développée par le Conseil départemental)
- Maillage VTT : 34 km (en lien avec le projet d'itinéraire de la Sormonne et en prévision du développement d'un espace VTT à Signy-le-Petit).
- Maillage pédestre (réalisé en coordination avec les services de la CCAT : projet de la Trans-Thiérache) : 95 km
 - dont 70 km intégrés à la grande traversée du Parc (topoguide de promotion du maillage pédestre du projet Ardenne Ecotourism comprenant, en complément, une boucle journalière de 21km)
 - Ce sont ainsi 25.87% de l'ouvrage qui sont consacrés au territoire d'Ardenne Thiérache – budget Parc : 10 000 € TTC

En lien avec les tracés le projet a développé des aires paysagères et de bivouac dont une de chaque a été installée ou est en cours d'installation sur le territoire d'Ardenne Thiérache :

- Aire de bivouac d'Hannappes (installée) - budget Parc : 2 000 €
- Aire paysagère de Vaux-Villaine (en cours) - budget Parc : 5 571,60 € TTC

Les tracés pédestres sont également observés sur le territoire à l'aide de 2 compteurs de fréquentation : l'un à Marlemont qui observe les flux entrant et sortant entre Ardennes Thiérache les Crêtes Préardennaises, l'autre à Signy-le-Petit qui observe les flux entre la France et la Belgique.

Accompagnement des porteurs de projet :

Par ailleurs dans le cadre de sa mission en conseils technique le PNR a accompagné les porteurs de projets suivants :

- Mairie de Signy-le-Petit pour le développement d'un espace VTT et la promotion des itinéraires locaux
- Monsieur Douette à Tarzy – pour un projet de création d'un gîte ou gîte de groupes
- Madame Huart à Sormonne pour un projet de HLL à vocation touristique.

Sentiers pédagogiques :

Le Parc assure la promotion des sentiers pédagogiques de Le Fréty (sentier de la torchepot) et de Rouvroy-sur-Audry (arboretum) réalisés par son biais.

Géotourisme :

Réalisation d'une étude de faisabilité et d'opportunité quant au développement du label Geopark Unesco intégrant le territoire d'Ardennes Thiérache comprenant le référencement de tous les objets géologiques du territoire.

Matinales du Parc :

La matinale « Réglementation des Activités de Pleine Nature » a accueilli 3 élus du territoire (Madame Cardon, Monsieur Legrand et Monsieur Leheutre).

Mission Animation et Communication :

Animations réalisées dans le cadre des rendez-vous avec le parc entre 2018 et 2020 :

2018

- 24/02 – Rumigny – Sécurité et bûcheronnage – 8 personnes
- 04/04 – Le Fréty – Flores remarquables de la vallée de la serre – 12 personnes
- 07/04 – Vaux-Villaine – Nuit de la Chouette – 23 personnes
- 18/08 – Aubigny Les Pothées – Nuit de la chauve-souris – 10 personnes

08/09 – Liart – Atelier verger – 5 personnes
Soit un total de 5 animations ayant accueilli 58 personnes.

2019

16/02 – Gernelle – Atelier bûcheronnage – 14 personnes
 09/03 – La Neuville lez Beaulieu – Soirée avec les rapaces nocturnes – 16 personnes
 27/04 – Aouste – De pleines en forêts – 10 personnes
 30/04 – Aouste – Concert de poche (environ 100 personnes)
 22/06 – La Neuville aux Joutes – Fêtes des mares – 18 personnes
 24/08 – Vaux-Vilaine – A la rencontre des chauves-souris – 6 personnes
 01/09 – Signy-le-Petit – Les fourmilières à dômes – 32 personnes
 07/09 – Brognon – Un jour, un village – 35 personnes
 14/09 – Liart – Atelier verger avec porte greffe offert – 11 personnes
 11/10 – Signy-le-Petit – Visite d’entreprise – Olfa et Assystel – 15 personnes
 12/10 – Liart – Entre torchis et pommes – 28 personnes
 29/11 – Remilly Les Pothées – Veillée contée – 42 personnes
Soit un total de 11 animations ayant accueilli 327 personnes.

Hors RDV du Parc : 21/09 – Liart – Spectacle de marionnettes (environ 60 personnes)

2020

15/02 – La Neuville-aux-Joutes – Atelier sécurité et bûcheronnage – Annulée (faute de participants)
 26/04 – Eteignières – Découverte des producteurs de la marque Parc – Annulée (confinement)
 23/05 – Remilly Les Pothées – Des villages à découvrir – Annulée (covid)
 24/06 – Signy-le-Petit – A la découverte des tourbières de la vallée du Gland – Annulée (covid)
 27/06 – Hannappes – Moulins et usines hydrauliques des Ardennes – Annulée (covid)
 07/07 – Remilly Les Pothées – Des villages à découvrir – 14 personnes
 22/07 – Eteignières – A la découverte des producteurs de la marque Parc et visite des serres – 20 personnes
 01/08 – Marlemont – Balade insolite – Butte de Marlemont – 20 personnes
 26/08 – Estrebay – La Thiérache au bout du crayon – Annulée (faute de participants)
 05/09 – Liart – Atelier taille et greffe avec porte greffe offert – 20 personnes
 14/10 – La Neuville-aux-Joutes – La forêt en automne – 20 personnes
 06/12 – Remilly-les-Pothées – Veillée contée – Annulée (confinement)
Soit un total de 13 animations ayant accueilli 94 personnes

Mission Éducation à l’environnement et au développement durable :

Bilan des animations réalisées sur le territoire d’Ardennes Thiérache et des animations confiée à la Maison de la Thiérache par année d’exercice :

2017/2018

Animations scolaires réalisées :

ANNEE SCOLAIRE	NOMBRE D’ECOLLES	NOMBRE DE CLASSES	NOMBRE D’ELEVES	Nombre d’animations COURTES (1j)	Nombre d’animations LONGUES (2j)	Journées d’animations effectuées par
	13	22	521	21	5	31
2017 – 2018	<u>CLIP</u> : 6 <u>Maison de la Thiérache</u> : 7	<u>CLIP de Moraypré</u> : 11 <u>Maison de la Thiérache</u> : 11	<u>CLIP de Moraypré</u> : 250 <u>Maison de la Thiérache</u> : 271	<u>CLIP de Moraypré</u> : 8 <u>Maison de la Thiérache</u> : 13	<u>CLIP de Moraypré</u> : 2 <u>Maison de la Thiérache</u> : 3	<u>CLIP de Moraypré</u> : 12 <u>Maison de la Thiérache</u> : 19

Pourcentage MT	54 %	50 %	52 %	62 %	60 %	61 %
----------------	------	------	------	------	------	------

Animations demandées par les écoles d'Ardennes Thiérache et réalisées par les prestataires éducatifs :

COMMUNE	ECOLE	NOMBRE DE CLASSE	NOMBRE D'ELEVES	TYPE D'ANIMATION
LIART	École primaire	2	54	Courte
ROUVROY SUR AUDRY	École primaire	1	24	Courte
				Courte
MON IDÉE AUVILLERS ÉTEIGNIÈRES	École primaire	2	52	Courte
				Courte
				Courte
TOTAL	3 écoles / 13	5 classes / 22	130 élèves / 521	6 jours / 31
Pourcentage	23 %	23 %	25 %	19 %

2018/2019

Animations scolaires réalisées :

ANNEE SCOLAIRE	NOMBRE D'ECOLES	NOMBRE DE CLASSES	NOMBRE D'ELEVES	Nombre d'animations COURTES (1j)	Nombre d'animations LONGUES (2j)	Journées d'animations effectuées par
	26	49	1 205	28	7	52
2018 – 2019	<u>CLIP</u> : 9 <u>Maison de la Thiérache</u> : 7 <u>Parc</u> : 10	<u>CLIP de Moraypré</u> : 17 <u>Maison de la Thiérache</u> : 14 <u>Parc</u> : 18	<u>CLIP de Moraypré</u> : 447 <u>Maison de la Thiérache</u> : 322 <u>Parc</u> : 436	<u>CLIP de Moraypré</u> : 16 <u>Maison de la Thiérache</u> : 12	<u>CLIP de Moraypré</u> : 3 <u>Maison de la Thiérache</u> : 4	<u>CLIP de Moraypré</u> : 22 <u>Maison de la Thiérache</u> : 20 <u>Parc</u> : 10
Pourcentage MT	27 %	29 %	27 %	43 %	57 %	38 %

Animations demandées par les écoles d'Ardenne Thiérache et réalisées par les prestataires éducatifs :

COMMUNE	ECOLE	NOMBRE DE CLASSE	NOMBRE D'ELEVES	TYPE D'ANIMATION
LIART	Pôle scolaire	2	44	Courte
				Longue
MAUBERT FONTAINE	Ecole Primaire	2	46	Courte
TOTAL	2 écoles / 26	4 classes / 49	90 élèves / 1205	4 jours / 35 journées réalisées par les prestataires
Pourcentage	8 %	8 %	7 %	11 %

Animations demandées par les écoles d'Ardenne Thiérache et réalisées par le PNR des Ardennes :

COMMUNE	ECOLE	NOMBRE DE CLASSE	NOMBRE D'ELEVES	TYPE D'ANIMATION
ROUVROY SUR AUDRY	Ecole Primaire	1	20	Parc
LIART	Pôle scolaire de Liart	2	45	Parc
AUVILLERS LES FORGES	Pôle scolaire d'Auvillers - Eteignières	3	69	Parc
TOTAL	3 écoles / 10	6 classes / 18	134 élèves / 436	6 / 20
Pourcentage	30 %	33 %	28 %	30 %

2019/2020

Animations scolaires réalisées :

ANNEE SCOLAIRE	NOMBRE D'ÉCOLES	NOMBRE DE CLASSES	NOMBRE D'ÉLÈVES	Nombre d'animations	Journées d'animations effectuées par
	14	19	421	27	27
2019 – 2020	<u>CLIP</u> : 6 <u>Maison de la Thiérache</u> : 4 <u>Parc</u> : 4	<u>CLIP de Moraypré</u> : 9 <u>Maison de la Thiérache</u> : 6 <u>Parc</u> : 4	<u>CLIP de Moraypré</u> : 209 <u>Maison de la Thiérache</u> : 126 <u>Parc</u> : 86	<u>CLIP de Moraypré</u> : 11 <u>Maison de la Thiérache</u> : 12 <u>Parc</u> : 4	<u>CLIP de Moraypré</u> : 11 <u>Maison de la Thiérache</u> : 14 <u>Parc</u> : 2
Pourcentage MT	33 %	32 %	30 %	44 %	52 %

Animations demandées par les écoles d'Ardenne Thiérache et réalisées par les prestataires éducatifs :

COMMUNE	ÉCOLE	NOMBRE DE CLASSE	NOMBRE D'ÉLÈVES	TYPE D'ANIMATION
Maubert-Fontaine	Ecole primaire	CM2	23	1j
				2j
				1 j au lieu de 2
		CE2-CM1	23	1j
				2j
				1 j au lieu de 2
Liart	Ecole primaire	CM1 - CM2	28	1j
		CE2-CM1	30	1j
TOTAL	2 écoles / 14	4 classes / 19	104 élèves / 421	10 j d'animations / 27
Pourcentage	14 %	21 %	25 %	37 %

Pour information : animations annulées suite au confinement :

COMMUNE	ÉCOLE	NOMBRE DE CLASSE	NOMBRE D'ÉLÈVES	TYPE D'ANIMATION
Maubert-Fontaine	école primaire	CM2	23	PNR
Rouvroy sur Audry	Ecole primaire	CE2-CM1	25	PNR
Maubert-Fontaine	Ecole primaire	CM2	23	PNR
Maubert-Fontaine	Ecole primaire	CE2-CM1	23	PNR
Rouvroy sur Audry	Ecole primaire	CM1-CM2	28	PNR
Arreux-Houldizy	Ecole primaire Arreux-Houldizy	CM1-CM2	19	MT

RAPPORT N°6

COMMISSION COHESION SOCIALE ET CONCERTATION TERRITORIALE

CONCERTATION TERRITORIALE

1 - Rappel :

- Dans le cadre de la construction du projet de territoire, la communauté de communes a souhaité associer les habitants au travers d'une concertation citoyenne
- Le projet prend en compte les compétences de la com com, il prend aussi en compte les projets en réflexions (Broises Basses, cuisine centrale...), les différents contrats dans lesquels la com com est engagée (Contrat Local de Santé, Convention Territoriale Globale...) et il s'inscrit dans les Objectifs de Développement Durable
- Le cabinet "Rouge Vif" nous accompagne dans cette démarche de concertation, prestation prise en charge en totalité par un financement de l'ANCT - 5 thématiques larges ont été retenues :
 - Alimentation : Quels modes de production, distribution et consommation demain ?
 - Cadre de vie : Qualité de vie dans des villages accueillants
 - Mobilité : Quelles mobilités physiques, intellectuelles et professionnelles demain ?
 - Environnement : Quelle relation entre les habitants et leur terre demain ?
 - Économie : Quelles seront les formes et les secteurs de notre économie demain ?
- La mobilisation de la population est un enjeu crucial pour la réussite de ce projet.
- Les différentes animations proposées dans ce cadre sont soumises aux contraintes COVID

2 – Organisation de la concertation :

Différents moyens complémentaires de concertation sont arrêtés :

- "**mon école, mon village, mon territoire pour demain**" constitue une action spécifique avec les enfants des écoles, avec l'objectif de mobiliser également leurs parents. Cette action est complètement pilotée par Rouge Vif avec l'appui technique des services de la com com et des directeurs/directrices d'écoles (nous allons les approcher prochainement, en espérant leur participation)
- Des **groupes de parole** (5 à 10 personnes) seront organisés pour mobiliser le plus grand nombre, en veillant à une représentativité (âge, origine géographique, situation professionnelle...). L'objectif étant de recueillir des réalités de vie, des questions, des peurs, des propositions de réalisation...ces groupes seront animés par des élus et des habitants formés par Rouge Vif. A ce jour 7 animateurs se sont proposés pour ce travail.

Ces groupes seront aussi l'occasion de mobiliser les habitants et de les inviter à poursuivre la réflexion sur les autres formes de concertation.

- **Deux journées de forums "grand public"** s'articulant autour de temps collectifs et de temps de débat en ateliers thématiques. Ces temps collectifs peuvent être nourris par un ou des

intervenants extérieurs. Ils représentent également des temps d'échanges et de convivialité. Dates envisagées : 29 mai et 26 juin.

- **Deux ballades thématiques** : concertations itinérantes in situ avec déplacements pédestres ou véhiculés. Elles donnent à réfléchir en se confrontant à la réalité des lieux avec analyse des problématiques, présentations d'expériences réussies ou non, expériences qui questionnent et ou qui ouvrent des possibles.... L'objectif du nombre de participants est d'environ 20 à 30 personnes. Ces ballades sont animées par Rouge Vif. Dates envisagées : 22 mai et 19 juin après midi
- **Questionnaires et forum en ligne** : un fil rouge tout au long de la concertation via internet et les réseaux sociaux avec questionnaire en ligne, discussion. Des bornes Animés par les services de la comcom en partenariat avec Rouge Vif Territoire.

3 – Planning

	2021																																								
	Janvier			Février				Mars				Avril				Mai				Juin			Juillet			Août			Septembre												
Semaines	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39		
A retenir									Vacs. scol.								Vacs. scol.																								
Réunion de lancement et de cadrage (Copil n°1)																																									
Définition de la stratégie et des outils																																									
Préparation, organisation, animation et capitalisation du grand forum de lancement																																									
Préparation, organisation et animation du challenge scolaire																																									
Animation du fil de discussion sur Facebook																																									
Copil n°2 : bilan du 1 ^{er} forum, préparation de la première balade et du forum intermédiaire																																									
Préparation, organisation et animation de 2 balades																																									
Préparation, organisation, animation et capitalisation du grand forum intermédiaire																																									
Elaboration d'un kit d'animation et formation des acteurs																																									
Bilan de la concertation (Copil n°3)																																									
Gestion de projet (réunions de suivi, copil)																																									

RAPPORT N° 7

COMMISSION ASSAINISSEMENT

1) Avenant à la convention de mise en œuvre de la GEMA - UDASA

Cet avenant a été proposé dans le cadre du comité de pilotage 2020 de l'UDASA. Une période de 6 mois est nécessaire pour finaliser le diagnostic sur les secteurs complémentaires à parcourir et pour restituer le travail aux EPCI.

Il reste à réaliser un état des lieux sur les cours d'eau suivants : Ruisseau des Grosses Pierres 8,5 km (Ard. Th)

L'avenant à la convention-cadre 2019-2020 (cf. annexe) a pour objet de définir les modalités de partenariat entre chaque Communauté de Communes et l'UDASA. Il précise les conditions générales de mise en œuvre des actions définies et détermine les moyens nécessaires au pilotage et au suivi du programme.

Cet avenant se traduit par une participation financière de 2 911 € pour 2021.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer ledit avenant et d'autoriser le versement de la somme de 2 911 € au titre de 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **autorise le Président à signer l'avenant à la convention-cadre 2019-2020**
- **autorise le versement de la somme de 2 911€ au titre de 2021**

RAPPORT N°8

POINTS DIVERS

1. Transfert de la compétence MOBILITE

La Loi d'Orientation des Mobilités impose aux communautés de communes de statuer avant le 31 mars 2021 quant à la prise de compétence Mobilité.

Plusieurs réunions se sont tenues ces derniers jours avec la Préfecture, la DDT des Ardennes et la Région Grand Est (les Maires du territoire étaient invités).

Une présentation de la compétence MOBILITE a été faite lors du conseil communautaire en date du 10 décembre 2020.

La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) vise à améliorer l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) en la généralisant à l'ensemble des communautés de communes (article L. 1231-1 du code des transports, modifié par l'article 8 de la LOM), sous réserve que celles-ci délibèrent en ce sens avant le 31 mars 2021 (III de l'article L. 1231-1).

A défaut, la compétence est exercée par la région sur le territoire de la communauté de communes concernée à partir du 1er juillet 2021.

Pour rappel, et pour éléments de comparaison, le cadre de gouvernance issu de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), dans lequel la loi LOM est venue s'inscrire et qui est applicable aujourd'hui pour les communautés d'agglomération, les communautés urbaines, les métropoles AOM, dispose que :

- les AOM sont compétentes pour tous les services de mobilité dans leur ressort territorial (L. 1231-1 du CT) qu'il s'agisse de services non urbains ou urbains (L. 1231-2 du CT), ou scolaires (L. 3111-7 du CT) ;
- les régions sont compétentes pour les services non urbains, réguliers ou à la demande (L. 3111-1 du CT) et scolaires (L. 3111-7 du CT). Elles informent les AOM territorialement compétentes de toute création ou modification de dessertes locales qu'elles organisent (L. 3111-4 du CT). Enfin, les services intégralement effectués dans le ressort territorial d'une AOM sont transférés à l'AOM lors de la création ou de l'extension du ressort territorial (L. 3111-5 du CT, L. 3111-7 du CT pour le scolaire). Elles peuvent déléguer tout ou partie de services (art. L. 1231-4).

Ainsi la prise de compétence par la Communauté de Communes sans demande de transfert des services régionaux organisés au sein de son ressort territorial (cas qui s'applique au moment de la prise de compétence) se traduirait par :

- En l'absence de demande de la Communauté de Communes, la région reste responsable de l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport

public et des services de transport scolaire intégralement inclus dans le ressort territorial de la communauté de communes, que la région organisait précédemment.

- La région continue à organiser ces services. Elle peut reprendre des marchés quand ceux-ci s'achèvent. Dans ce cadre, ces services sont assimilés à des dessertes locales et la région informe la Communauté de communes AOM de toute modification.

- Tant que la CC AOM n'a pas décidé de demander le transfert des services régionaux intégralement effectués par la région sur son ressort territorial, les modalités d'action de la CC seront les suivantes :

- o En matière de services réguliers, à la demande, la CC pourra organiser de tels services, qui constitueront une offre complémentaire aux offres de la région.

- o En matière de transport scolaire, la spécificité de ce service conduit à traduire la poursuite de l'organisation des services par la région par la poursuite de la prise en charge des élèves, quand bien même les circuits devraient évoluer du fait de nouveaux élèves ou de nouvelle offre scolaire.

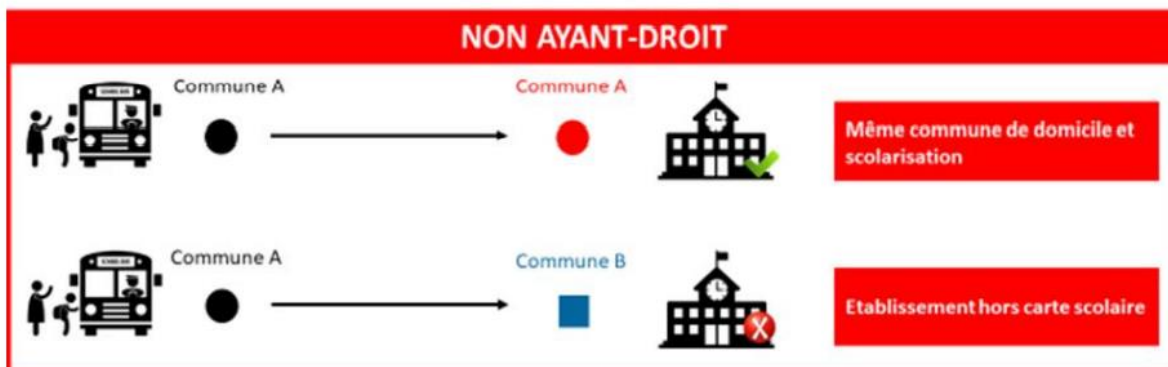
Il est proposé au conseil communautaire d'approuver cette prise de compétence Mobilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve cette prise de compétence Mobilité sans demande de transfert des services régionaux organisés au sein de son ressort territorial.

Suite à plusieurs questions de Maires ;

Point d'information sur le nouveau règlement des transports scolaires à compter de septembre 2021 :

Quels élèves peuvent bénéficier du transport scolaire organisé par la Région ? Les élèves de la maternelle jusqu'à la terminale (y compris apprentis, lycées professionnels et agricoles, élèves internes) sont ayant-droits s'ils répondent à ces deux critères : - scolarisation dans une commune différente de celle du domicile, - scolarisation dans un établissement en conformité avec la carte scolaire définie par l'Education Nationale.



Les élèves non-ayant-droits peuvent-ils emprunter un car scolaire de la Région ?

Oui - Les élèves non-ayant-droits peuvent voyager à bord d'un car s'il reste de la place et avec un tarif

majoré. Les élèves qui obtiennent une dérogation à la carte scolaire sont-ils ayant-droits ?

Non - La dérogation à la carte scolaire ne garantit pas l'accès au statut d'ayant-droit. En revanche, la Région peut accorder ce statut sur la base d'une liste d'options particulières.

En résumé :

OFFRE DISPONIBLE	MONTANT ANNUEL	CONDITIONS
AYANT-DROIT		
Abonnement		
- Maternelle / primaire	gratuit	élève ayant-droit en cycle primaire
- Collège / lycée	94 €	élève ayant-droit en cycle secondaire
Allocation		
- Allocation familiale de transport totale	960 €	aucune offre de transport scolaire disponible
- Allocation familiale de transport partielle	480 €	offre scolaire partiellement disponible
- Allocation d'approche	243 €	point d'arrêt le plus proche situé à plus de 2 km du domicile
NON AYANT-DROITS		
Abonnement	244 €	dans le cadre des moyens existants et dans la limite des places disponibles

Le Président donne la parole à Monsieur Marc LAMENIE, Sénateur des Ardennes, en le remerciant de sa participation au conseil communautaire.

Ce dernier évoque de nombreux sujets d'actualités et remercie particulièrement les élus du territoire pour leur travail et leur implication au service des habitants.

Le Président lève la séance le 18 Mars à 23h30.

Le Président de la Communauté de communes Ardennes Thiérache

Monsieur Miguel LEROY

